

GUIDE PEDAGOGIQUE

A l'usage des encadreurs



EXPOSITION « OÙ EN SONT LES FEMMES ? »

Cette exposition est réalisée dans le cadre du projet "Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti" – AJULIH mené par Avocats Sans Frontières Canada – ASFC en partenariat avec La Fondation Connaissance et Liberté – FOKAL Le projet est réalisé avec l'appui du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires Mondiales Canada - AMC

INTRODUCTION

1. OÙ EN SONT LES FEMMES ?

L'exposition "Où en sont les femmes ?" propose une traversée, en Haïti et dans le monde, des conditions des femmes et de leurs luttes pour leurs droits à la citoyenneté pleine et entière, à l'égalité et à une véritable reconnaissance de leur dignité humaine.

2. LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS CE N'EST PAS UNE OPINION. C'EST UNE VÉRITÉ

Pendant des millénaires, les femmes ont été considérées comme "naturellement" inférieures aux hommes et ont occupé une place subordonnée dans la plupart des sociétés. Le pouvoir masculin a inscrit dans la loi l'assujettissement des femmes, les privant totalement, encore très récemment dans certains pays, de leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux, tout en les réduisant à la seule fonction de reproductrices et de responsables du foyer.

Cette idéologie, qui perdure de nos jours dans certaines régions du monde, est le fondement de la domination des hommes sur les femmes. Sa justification se base sur des théories faussement scientifiques et faussement religieuses, le plus souvent élaborées par des hommes, et considérées - à tort - comme des vérités.

Il n'y a aucune raison objective, biologique, naturelle qui impliquerait une infériorité féminine et une supériorité masculine. Les deux sexes sont différents mais la nature ne dit rien en terme de hiérarchie. (Françoise Héritier, anthropologue, féministe).

Quand, dans une société, on s'appuie sur un ensemble de "différences naturelles" pour créer une hiérarchie entre des êtres humains, c'est en fait un rapport social

inégalitaire qu'on cache derrière ce discours de la différence. Ce type de discrimination ne se limite d'ailleurs pas aux rapports entre hommes et femmes : il est aussi à l'origine du racisme.

C'est en effet à partir d'une différence regardée comme "naturelle" que la race a été imaginée. En réalité, ce type de discours - sexiste ou raciste - justifie et légitime des rapports d'inégalité, d'exploitation et d'oppression.

Tous les êtres humains doivent être libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix, sans être limités par une division rigide, stéréotypée et inhumaine des rôles de chacun. C'est suite à des décennies de luttes collectives à travers le monde pour leur citoyenneté que les femmes ont ouvert de nouveaux espaces de liberté pour l'ensemble des femmes et pour l'humanité.

4. KWOMOZÒM KONTWÒL

"Le contrôle du corps des femmes est aussi ancien que la domination masculine elle-même, tout entière tournée vers un objectif central : le contrôle de la maternité.

Selon la sociologue féministe Françoise Héritier, la hiérarchie entre hommes et femmes est une réponse à la nécessité pour les hommes de se donner des fils. Pour que la race des hommes se perpétue, ils doivent avoir à leur disposition des femmes qui leur donneront des fils. Toutes les sociétés, gouvernées par les hommes, se sont prioritairement attachées à mettre au point des systèmes de parenté ayant tous pour point commun la soumission des femmes à l'ordre masculin.

Religions et coutumes étroitement mêlées, se renforçant l'une l'autre, ont édifié des appareils normatifs de domination. Toutes ont permis de légiférer sur le corps des femmes, enfermant ce dernier dans un corset d'obligations et d'interdits.

Le désir féminin autonome doit donc être diabolisé car le contrôle de la sexualité féminine est indispensable, lui seul permettant d'établir la véracité de la filiation."

L'oppression économique, sociale, politique, culturelle, idéologique des femmes, passe avant tout par leur corps. Les systèmes de pouvoir qui ont marqué l'humanité ont fait de ces corps la propriété des hommes. La maîtrise de ces corps est donc en lien direct avec les notions de pouvoir et de domination.

C'est ce rapport de force ancestral, que les luttes pour le droit à la contraception et pour l'émancipation des femmes ont profondément modifié. La conquête par les mouvements de femmes du droit à la contraception est une vraie révolution. Elles ont obtenu de choisir si elles veulent ou non procréer, quand, combien de fois, avec qui. Elles sont redevenues sujets à part entière.

5. DOMINATION MASCULINE – FÉMINISME

La domination masculine, aussi appelée patriarcat, est un système de relations sociales qui repose sur six structures : l'emploi, le travail domestique, la culture, la sexualité, la violence et l'État. Ce système s'appuie sur un rapport de forces qui, pour maintenir la domination, va souvent jusqu'à la violence physique. Il a façonné tous les domaines de la vie collective dans la plupart des pays du monde.

Le féminisme veut aboutir, par une démarche collective, à une révolution au

sens politique fort du mot : un bouleversement des fondements de violence et d'injustice sur lesquels repose notre monde.

“Être féministe, c'est affirmer que la discrimination dont les femmes sont l'objet en tant que femmes n'est pas nécessitée par la nature, et en particulier par la nature biologique, mais qu'elle est construite et liée à des formes sociales déterminées. C'est lutter pour que cette situation soit renversée et pour que les femmes puissent assumer elles-mêmes leur propre existence, dans le sens qu'elles choisissent.

C'est inévitablement vouloir une autre société.

Les enjeux soulevés par le féminisme ne concernent pas seulement les femmes, mais l'organisation politico-sociale dans son ensemble, le monde. Les féministes ont cherché à élaborer une conception de la société, de la citoyenneté, de la politique, de la participation à la vie de la cité, qui ne soit plus basée sur la prédominance de qui que ce soit (des hommes en l'occurrence). Elles en sont arrivées à repenser l'humain et le rapport à l'autre. ”

6. FÉMINISME

Le féminisme est un ensemble de mouvements et d'idées - politiques, philosophiques et sociales, qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes.

C'est un concept qui englobe à la fois une idéologie et un mouvement pour un changement socio-politique.

“Le féminisme est un projet politique mixte porté par le rêve d'un monde où femmes et hommes seraient égaux en dignité et en droits et où ces droits seraient appliqués.

C'est une aspiration à un changement radical, fondée sur une exigence de respect de la dignité humaine.

Ceux et celles qui croient en l'égalité de toutes les personnes humaines sont des féministes."

La montée du féminisme auprès des femmes noires et des classes populaires, aussi bien dans les pays du Nord que du Sud, est le fait le plus marquant de son évolution. Les féministes colombiennes, chiliennes, indiennes, sénégalaises, palestiniennes, haïtiennes, de l'Amérique centrale, etc. sont impliquées dans les luttes pour la satisfaction des besoins essentiels, contre la répression et pour le respect des droits humains. Elles sont confrontées à un effort de création et de

mise en place de discours et de pratiques féministes qui leur permettent de lier les luttes contre le patriarcat aux luttes de classe et de libération dans une perspective féministe.

Être féministe, c'est être lucide sur un système social qui, malgré certaines évolutions, établit un rapport de forces au profit des hommes, et leur accorde de nombreux privilèges collectifs et individuels. Être féministe, c'est considérer qu'il est nécessaire de transformer en profondeur les relations entre les femmes et les hommes."

HAÏTI

7. OÙ EN SONT LES FEMMES EN HAÏTI ? (1)

En 1934, un groupe de femmes s'engage dans la lutte pour les droits des femmes en fondant la première organisation féministe, la Ligue féminine d'action sociale (LFAS), en initiant une série d'activités et de revendications : éducation civique des femmes, cours du soir pour les ouvrières, caisse coopérative populaire, conférences à travers le pays, création de bibliothèques, ouverture d'un foyer ouvrier; pétitions aux instances concernées pour l'ouverture d'écoles pour filles, réclamation d'un salaire égal pour un travail égal... Pendant plus de 25 ans, les militantes de la Ligue réclameront des libertés démocratiques dont l'émancipation des femmes, n'hésitant pas à gagner les rues et à défier les matraques policières. Les luttes constantes de ces femmes pour l'obtention du suffrage et pour l'intégration vont culminer en 1950 avec l'obtention du droit de vote qui sera exercé pour la première fois en 1957 lors de l'élection du dictateur François Duvalier.

François Duvalier accède au pouvoir en octobre 1957 et instaure un régime dictatorial et héréditaire qui sévira pendant 29 ans, en bâillonnant les mouvements sociaux. Les luttes se poursuivent dans la clandestinité. L'une des premières victimes du régime est Yvonne Hakim-Rimpel, dirigeante du Journal de la Ligue et très critique vis-à-vis du régime.

A la chute de la dictature en 1986, on assiste à une résurgence du mouvement des femmes sur l'ensemble du territoire. Le 3 avril 1986, plus de 30.000 femmes participent à la grande marche historique

du mouvement. Les revendications portent sur les questions suivantes : égalité des sexes; reconnaissance de toutes les formes d'union et égalité des droits pour toutes les familles; droit de recherche de la paternité; services sociaux d'assistance à la maternité, à l'enfance et à la vieillesse; participation politique; égalité salariale; droit à la santé; violences de genre. La constitution adoptée le 29 mars 1987 consacre le principe de l'égalité des sexes. Le 25 novembre, les féministes commémorent pour la première fois la Journée internationale contre les violences envers les femmes. Entre 1988 et 1990, elles organisent des campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les droits spécifiques des femmes, participent activement aux protestations relatives aux dérives du gouvernement militaire et s'engagent dans le processus électoral de 1990 : éducation civique, incitation à la participation féminine, tenue de bureaux de vote, observation électorale. Les femmes participent massivement à ces élections.

8. OÙ EN SONT LES FEMMES EN HAÏTI ? (2)

Suite au coup d'état militaire de 1991, la plupart des militantes féministes entrent dans la clandestinité. Les violations des droits humains, en particulier le viol comme méthode de répression, augmentent de façon dramatique. Les féministes, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, font circuler des informations sur les abus du régime. Au risque souvent de leur propre vie, elles offrent refuge et assistance aux victimes. Elles dénoncent publiquement en mars 1993, lors de la première Rencontre nationale sur la violence faite aux

femmes, les viols et d'autres violations de nature politique commis par les forces de sécurité sur les femmes et sur les leaders féministes. Pendant cette période, elles continuent à conscientiser et à former des femmes, analphabètes, appauvries ou de classe moyenne.

En 1997, le mouvement féministe organise un Tribunal international symbolique contre la violence à l'égard des femmes en Haïti qui recommande des modifications fondamentales du système judiciaire, des pratiques policières, et des services socio-sanitaires nationaux. Il recommande également au gouvernement de préparer, de concert avec la coalition d'organisations féministes, une loi sur l'élimination de toute forme de violence faite aux femmes.

Après le rétablissement de l'ordre constitutionnel en 1994, les groupes de femmes obtiennent la création du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF).

A l'instigation du mouvement, le gouvernement haïtien ratifie en 1994 la Convention interaméricaine Belém do Pará pour l'éradication de la violence faite aux femmes et participe à la Conférence de Beijing en 1995.

En 2000, la mise en place d'une coordination nationale de la Marche mondiale des femmes contre les violences sexo-spécifiques et la pauvreté des femmes, qui réunit 53 organisations de femmes sur tout le territoire, participe de l'effort pour mener des actions de mobilisation et de sensibilisation collectives contre l'impunité et la féminisation de la pauvreté.

Désormais fédérées au sein de la CONAP (Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes), créée en 2003, les féministes dénoncent les chimères responsables de violences politiques spécifiques aux femmes. Leurs actions de

dénonciation, de plaidoyer et de formation se font désormais avec plus de concertation et de cohérence dans les interventions. Sous les auspices du MCFDF, le mouvement féministe réactive certains dossiers : projets de lois sur les agressions sexuelles sur les travailleurs et travailleuses domestiques et sur la paternité responsable.

Le décret-loi criminalisant le viol, officialisé en août 2005, harmonise certaines lois nationales avec les conventions internationales ratifiées par Haïti.

Un colloque international sur la citoyenneté des femmes haïtiennes se tient en 2005 et le principe d'un quota d'au moins 30% est établi dans la loi électorale de 2006.

Parallèlement, la CONAP dénonce les viols individuels et collectifs perpétrés par des soldats de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Elle réussira à faire reconnaître les faits par l'ONU dans certains cas, entre autres celui de soldats sri-lankais et uruguayens.

La CONAP initie aussi la mise en place d'une structure mixte regroupant les représentantes de l'État, des organisations non gouvernementales internationales, des institutions internationales et des associations féministes : La Concertation nationale contre les violences faites aux femmes.

Dans l'univers communicationnel, les stéréotypes sexistes ont la vie dure.

En novembre 2004, la CONAP dénonce le caractère sexiste de l'affiche géante "Prestige feeling" de la Brasserie nationale. Les féministes organisent un raid nocturne et inscrivent sur l'affiche le slogan "Kò fanm pa marchandiz" contre la marchandisation du corps de la femme. La campagne féministe contre les publicités sexistes suscite un grand débat dans la société haïtienne,

qui jusque-là considérait les considérait comme anodines.

9. FÉMINISTES ET ORGANISATIONS DE FEMMES - DES LIGNES D'ACTION POST-SÉISME (1)

Personne ne peut nier les avancées réalisées dans la lutte pour les droits des femmes et la justice de genre grâce au mouvement des féministes et des organisations de femmes haïtiennes qui s'est constitué à la chute de la dictature duvaliériste, dans la lignée des pionnières qui ont ouvert la voie sous l'occupation américaine d'Haïti à la fin des années 1920.

Dès la première grande manifestation du 3 avril 1986, 55 jours après le départ du dictateur, où des milliers de femmes se sont saisies de l'espace public pour exiger d'être prises en compte dans les changements systémiques à venir, ces organisations n'ont eu de cesse d'inscrire dans un cahier de charges national les problématiques importantes qui caractérisent leur combat contre les injustices et les discriminations de genre.

Dans le même temps les plaidoyers engagés auprès des acteurs et actrices politiques concerné.e.s ont abouti en 1994 à la création du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes. De même, les actions ciblées ont conduit à des révisions et ajouts dans le cadre juridico-politique de l'état et du fonctionnement de la société qui constituent depuis lors un socle légal pour le traitement devant la justice de cas emblématiques de violence envers les femmes et pour la défense des droits des femmes en général. Au cours de ces années, leur engagement et leur capacité de veille des dérives autocratiques du pouvoir ont été ponctués par des prises de position courageuses dès lors qu'il s'agissait de ne pas céder sur des questions de principes et de valeurs liés à leur combat.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 marquera un temps d'arrêt brutal dans le paysage haïtien. Parmi les victimes de cette catastrophe dont les stigmates sont encore visibles neuf ans après, on compte des féministes de renom.

Le leadership du mouvement en prend un coup.

Le choc.

Passé ce moment de stupeur et de douleur, les survivantes réagissent.

Il faut célébrer le travail et la mémoire de celles qui ne sont plus car il sera difficile d'en faire le deuil, mais le combat contre les violences, les inégalités, les injustices et les discriminations, n'attend pas.

D'autant qu'une offensive menée par des groupes religieux fondamentalistes et rétrogrades ici comme ailleurs, vise particulièrement les droits des femmes, et par là même les droits fondamentaux de la personne.

À noter également que l'arrivée en masse d'ONG internationales accourues auprès des victimes du séisme et bénéficiant d'importants financements aura pour conséquence négative de déstructurer les espaces d'intervention et de marginaliser les organisations locales, y compris les organisations de femmes et les organisations féministes déjà affaiblies par les circonstances.

10. FÉMINISTES ET ORGANISATIONS DE FEMMES - DES LIGNES D'ACTION POST-SÉISME (2)

La situation a changé, le vide sera difficile à combler, mais l'engagement ne faiblit pas. Les grandes dates continueront d'être commémorées, la prise en charge des fillettes, des adolescentes et des femmes victimes de violence s'effectuera sans relâche, les dossiers seront instruits, et les plaidoyers auprès des politiques pour la prise en compte des incidences des rapports sociaux de sexe et des effets

pervers et dégradants de certaines lois discriminantes ne cesseront pas.

Cependant, deux grandes lignes d'actions marqueront la période post-séisme. Pas nécessairement par leur aspect totalement novateur puisqu'elles s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà entreprises, mais par leur envergure, dans ce moment précis où la relance s'avérait tellement nécessaire.

En premier lieu, la remise en branle de la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. Les féministes en sont d'emblée membres et ce sont elles qui mènent les débats avec les institutions et les ministères concernés : Condition féminine et aux droits des femmes, Santé publique et population, Justice et sécurité publique.

Un travail remarquable d'investissement de temps, d'énergie, de réflexion, dans des conditions adverses, pour aboutir à la publication du troisième Plan National 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes, document de 106 pages, validé par les ministres et publié en janvier 2017.

Maintenant, compte tenu du peu d'engagement de l'Etat, le plus difficile reste à faire : veiller à l'application des axes d'intervention du Plan national qui se déclinent en cinq points :

- **Prévention de la violence envers les femmes et les filles**
- **Amélioration des services d'accompagnement**
- **Renforcement du système de référence**
- **Systématisation de la gestion des informations**
- **Coordination, suivi et évaluation des actions**

La composante "éducation aux droits humains" s'est également imposée afin de "sensibiliser et informer sur les droits humains des femmes et des filles et les violences spécifiques à leur égard".

À signaler que les féministes avaient contribué à la publication en 2014 de la Politique d'égalité Femmes Hommes 2014-2034, un document de politique publique qui désigne clairement la vision, les principes, les enjeux ainsi que les interventions attendues de l'Etat et de la société en général pour poser les bases d'un changement radical dans la division sexuée des rôles et des responsabilités.

La seconde ligne d'action s'inscrit dans une démarche, elle aussi entreprise antérieurement, mais qui aujourd'hui vise à systématiser davantage les études féministes dans leur dimension scientifique. Les tentatives de créer un cursus académique dans une université haïtienne en lien avec une ou des universités étrangères afin de former de nouvelles générations de féministes tardent à se concrétiser, mais le projet reste entier et les pistes ouvertes.

La conférence internationale et interdisciplinaire organisée en avril 2016 à l'Université Quisqueya sur le thème "De la pratique à la science : renouveler les récits sur les femmes en Haïti", avec des chercheuses de haut niveau, haïtiennes et étrangères, constitue un moment fort de la volonté actuelle des féministes de faire de la recherche et des publications de nouveaux outils dans le combat sans fin pour désengluier la société de ses scories patriarcales et de construire dans leur complexité, de nouveaux savoirs sur le genre.

Les Actes de la conférence publiés en 2018 sous le titre *Déjouer le silence – Contre-discours sur les femmes haïtiennes* restent et demeurent un important ouvrage de référence sur les pratiques, les discours et leur architecture théorique.

11. OÙ EN SONT LES FEMMES EN HAÏTI ? STATS (1)

ACCÈS À LA SANTÉ

78% des femmes ont des problèmes pour accéder aux soins de santé

consultations prénatales **53%**
auprès d'un médecin **38%**
auprès d'une infirmière

consultations postnatales **31%**

taux de mortalité maternelle **529/100.000**

42% des naissances des cinq dernières années ont été assistées par du personnel de santé qualifié.

un accouchement sur deux a été assisté par une matrone avec boîte (25 %) ou sans boîte (26 %) et 7 % par un guérisseur/parent/ami

les problèmes d'accès sont liés principalement
à la localisation géographique
au coût du service

taux de fécondité et de natalité **24%**

utilisation des contraceptifs **34%**

4 % de femmes ont avorté au moins une fois

53 % d'entre elles ont avorté chez elles ou dans une autre maison

33% d'entre elles ont souffert de complications ensuite

indice de fécondité **2,1 en milieu urbain - 3,9 en milieu rural**

taux de séropositivité

2,0 % des femmes et des hommes de 15-49 ans sont positifs au VIH

femmes 2,3% - hommes 1,6%

la représentation des femmes médecins est forte, même au niveau des spécialisations

mais certaines d'entre elles, notamment la chirurgie, comptent un faible pourcentage de femmes

PARTICIPATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET POLITIQUES

pourcentage de femmes dans la population **52%**

en 2014 **moins de 20%** dans les cabinets des ministres et les directions générales

3 sièges au parlement en 2018

jusqu'en 2009 **11,8% des postes d'ambassadeurs**

en 2011 sur 403 membres des conseils municipaux

358 hommes 47 femmes

obstacles à la participation des femmes dans les instances décisionnelles

Le poids des responsabilités familiales qui incombent principalement aux femmes crée un manque de disponibilité

Le danger que comportent les activités politiques c'est-à-dire la peur de perdre sa vie en laissant les enfants derrière elles

Le manque de ressources financières dues à leur pauvreté

L'utilisation du dénigrement autour du sexe des femmes comme élément de dissuasion à leur participation en politique

L'accès des femmes à l'information et à la communication aux droits reproductifs reste faible. Leur vulnérabilité découle autant de facteurs socio-économiques que de facteurs culturels.

Le manque de capacité de négociation des femmes en matière de sexualité constitue un aspect important du manque d'application de certaines méthodes

contraceptives et de la propagation de maladies sexuellement transmissibles dont le VIH Sida.

L'avortement est un autre problème lié à la santé des femmes. Sur le plan pénal, il est considéré comme un crime. Il est pourtant fréquemment utilisé en compensation du manque de méthode de planification familiale. De nombreuses filles et femmes mettent leur vie en danger en se soumettant à des avortements clandestins pratiqués dans des conditions sanitaires très précaires et à hauts risques pour leur vie.

12. OÙ EN SONT LES FEMMES EN HAÏTI ? STATS (2)

ACCÈS À L'EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

secteur secondaire

emplois précaires et revenus très faibles elles sont peu représentées dans les filières économiques les plus porteuses et rentables

administration publique **32,3% de femmes dont 7% aux postes de responsabilité**

commerce de gros et de détail **69,2% en milieu urbain 88% en milieu rural**

leur déficit en termes d'éducation et de formation a pour conséquence un moindre accès que les hommes à certaines opportunités d'emploi, ceci à tous les âges

commerce informel **83% de femmes 73% d'hommes**

taux de chômage **plus élevé pour les femmes (32%)**

filières professionnelles à forte concentration de femmes

secrétariat, enseignement préscolaire, hôtellerie, couture, services sociaux et communautaires, services de santé, entrepreneuriat, construction, travaux

publics, ébénisterie, conduite d'engins lourds, ferronnerie, mécanique auto etc. sont traditionnellement exercés par les hommes

les rares femmes qui font ces choix occupent des emplois situés au bas de l'échelle

l'insertion des femmes est moins avantageuse sur le marché de l'emploi elles sont majoritaires dans les professions peu qualifiées

43.9 % dans les professions intellectuelles et scientifiques

36.5 % dans les professions intermédiaires

32.3 % parmi les employés-e-s de l'administration publique

ACCÈS À L'EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

taux d'analphabétisme important 42.0%

niveau primaire : pas de différences significatives avec les garçons

niveau secondaire : 43% de l'effectif scolaire au moment du baccalauréat

pratiques discriminatoires

les enseignant-e-s accordent plus d'attention aux élèves de sexe masculin elles sont sujettes au harcèlement sexuel de la part des élèves et des professeurs sur le chemin de l'école et dans l'enceinte de leur établissement

niveau universitaire

forte présence dans les sciences humaines et sociales

faible présence dans les sciences dites dures et/ou exactes

faible présence de professeures dans l'enseignement supérieur et les espaces de prise de décisions

sous-représentation dans les instances décisionnelles de l'enseignement

sur-représentation au niveau préscolaire : elles se retrouvent cantonnées dans l'enseignement des matières dites féminines

La réussite et l'échec scolaire tant dans les écoles classiques que professionnelles restent des phénomènes sexués que l'on se garde bien de mettre en rapport avec les responsabilités des filles à la maison qui handicapent le temps restant pour l'étude par rapport au temps que les garçons peuvent y consacrer. Les méthodes pédagogiques généralement en cours relèvent des représentations stéréotypées profondément ancrées dans les schèmes de pensées des acteurs et actrices.

Les caractéristiques de l'implication économique des femmes se traduisent par leur forte présence au niveau de la commercialisation et de la transformation de la production agricole. Si elles occupent une place clé dans le secteur informel, elles sont les premières victimes des crises socio-économiques.

Les critères d'octroi de crédit établis par les institutions de microfinance constituent généralement des barrières qui empêchent aux femmes d'obtenir des montants suffisants pour la réalisation de leurs projets.

13. OÙ EN SONT LES FEMMES EN HAÏTI ? STATS (3)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les femmes sont encore sous-représentées au niveau de la Police Nationale (PNH) **aux postes d'exécution et de décision**

La proportion de femmes au sein de la PNH en octobre 2017 est de **1301 femmes contre 14000 hommes**

Le personnel policier n'a pas toutes **les compétences nécessaires** pour

accueillir les femmes victimes de violences sexo-spécifiques

Les résultats des analyses démontrent que la police n'est pas encore prête à fournir aux femmes victimes de violence **l'accompagnement nécessaire**

L'insécurité que vivent les femmes est évidente **mais très peu d'institutions spécialisées et compétentes sont en mesure de leur fournir un accompagnement de qualité**

29 % des femmes âgées de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans
 parmi les femmes non célibataires cette violence a été perpétrée **dans 45 % des cas** par le mari/partenaire actuel

une femme sur huit (12 %) a subi des violences sexuelles

parmi les femmes non célibataires **34 % ont déclaré avoir subi** diverses formes de violences physiques, émotionnelles ou sexuelles exercées par leur mari/partenaire

21 % des femmes de 15-49 ans ont subi des violences physiques seulement
 4 % des violences sexuelles seulement
34 % l'une ou l'autre forme

37% de femmes ont subi des blessures suite à des actes de violence de leur mari/partenaires

ACCÈS À LA JUSTICE

vides juridiques sur le plaçage, le harcèlement sexuel, l'avortement...

manque de moyens financiers pour payer des avocat.e.s

manque d'information sur leurs droits fondamentaux

pas d'accès aux textes de loi - peu de vulgarisation, manque de moyens techniques

Magistrature assise : 10% de femmes
Cour de cassation : 1 femme juge sur 6
5 Cours d'Appel : 13 femmes juges sur 53
Tribunaux de première instance : 31 femmes sur 205
Tribunaux de paix : 60 femmes juges sur 589

Les femmes et les hommes font face à des situations d'insécurité généralisée en Haïti. La constitution reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes et le pays a ratifié un ensemble d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des femmes. Cependant, les femmes demeurent les seules victimes des préjugés et stéréotypes sexistes, ancrés dans l'inconscient collectif et constituants des sources directes de discriminations. Celles-ci se traduisent le plus souvent par différentes formes de violences que subissent les femmes en particulier.

Le code civil haïtien comporte des articles portant préjudice aux femmes, tels ceux traitant de la définition du mariage qui ne tiennent pas compte de la réalité des autres formes d'unions en Haïti, des divorces etc. Le code pénal ne tient pas compte, en matière de santé, de la reproduction et de l'avortement, de la réalité vécue par les femmes.

Le système de sécurité publique, à l'instar du système judiciaire dont il est le corollaire, n'est pas accessible pour le respect effectif des droits fondamentaux de la personne humaine. Les constats alarmants dénombrés dans la vie sociale des femmes ne portent pas seulement sur les faiblesses au niveau du dispositif légal et réglementaire, ils renvoient également à l'accès des femmes à la justice.

14. ÇA NE DEVRAIT PAS VALOIR MOINS QUAND C'EST UNE FEMME

En Haïti, le seul billet de banque avec une effigie féminine, celle de Sanite Belair,

vaut dix gourdes, la plus petite coupure en circulation.

15. HAÏTI ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Selon la Constitution haïtienne de 1987, les traités ou accords internationaux, une fois sanctionnés et ratifiés par les autorités parlementaires de la République, font partie de la législation du pays et abrogent toutes les lois qui leur sont contraires.

La République d'Haïti a ratifié un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits humains en général et au droit des femmes en particulier. Elle a donc pris l'engagement de tout mettre en oeuvre pour respecter et faire respecter les droits des femmes haïtiennes et de travailler à leur développement personnel et à leur épanouissement dans la société.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) oblige les états partie à condamner la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes et à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes.

La Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme oblige Haïti à condamner toutes les formes de violence contre la femme et à adopter par tous les moyens appropriés et sans délais injustifiés une politique visant à prévenir, à sanctionner et à éliminer la violence.

La Convention sur les droits politiques de la femme oblige Haïti à accorder aux femmes sans aucune forme de discrimination le droit de vote dans toutes les élections, l'éligibilité à tous les organismes publiquement élus, et le droit d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques.

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

La Charte des Nations unies : l'état haïtien est convenu à proclamer sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes.

La Charte de l'Organisation des États américains. Haïti doit s'engager à proclamer les droits fondamentaux de la personne humaine sans aucune distinction de race, de nationalité, de religion ou de sexe.

La Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme. Selon cette Déclaration, toutes les personnes, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou autre, sont égales devant la loi et ont les droits et les devoirs consacrés dans cette déclaration.

La Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme

proclamée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 7 novembre 1967 considère que toutes mesures appropriées doivent être prises pour abolir les lois, coutumes, règlements et pratiques en vigueur qui constituent une discrimination à l'égard des femmes, et pour assurer la protection juridique adéquate de l'égalité de droits des hommes et des femmes.

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard de la Femme adoptée par la résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 décembre 1993.

La Déclaration et Programme d'Action de Beijing adoptés le 15 septembre 1995, lors de la 4e conférence mondiale sur les femmes.

LUTTES FÉMINISTES DANS LE MONDE

16. LUTTES

- C'est dans 2^e moitié 19^e que féminisme s'érige comme mvmt collectif de lutte pour les droits.
- Acquiert une dimension internationale fin 19^e. Pas un mouvement homogène, mais il y a différentes générations de féminismes/ écoles.
- Les femmes longtemps considérées comme individus mineurs placés sous l'autorité de leur père ou de leur mari. La révolution française, si elle leur confère le statut de citoyennes, ne leur donne aucun droit politique.
- Les premières revendications visent l'obtention égalité pour **droit de vote**/ droit à l'éducation/ législation du travail.
- Les pionnières sont au Royaume-Uni avec mouvement des suffragettes, qui luttent pour le droit de vote (**image**) et l'obtiennent en 1918 (droit de vote à partir de 30 ans) puis en véritablement en 1928 (21 ans). // Etats-Unis 1920.
- En France les hommes avaient obtenu le droit de vote « universel » en 1848, les femmes ont attendu 1944 pour l'obtenir et 1945 pour l'exercer pour la première fois.
- Ce n'est qu'à partir des environs de 1965 que les femmes font triompher en Occident l'idée de l'égalité des sexes ; certains

estiment que la possibilité de maîtriser leur fécondité a représenté de ce point de vue la principale avancée (**avortement/ contraception**).

Avortement devient reconnu dans les années 70 dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Mais aujourd'hui encore l'autonomie reproductive des femmes est menacée. Par ex, en Haïti, illégal et se pratique dans la clandestinité (donc dans conditions sanitaires et médicales souvent désastreuses). (**tableau**)

17. INTERSECTIONNALITE

- Années 90 et 2000 correspondent à renouveau du militantisme féministe. Et on commence à parler de l'intersectionnalité.
- Le féminisme, tel qu'il est représenté dans les médias, concerne surtout les femmes blanches, hétérosexuelles, valides et issues des classes supérieures, autrement dit celles qui appartiennent aux catégories les plus privilégiées. Et éclipse les groupes les plus affectés par la discrimination.
- L'idée c'est que quand on va réfléchir aux structures sociales de privilège, d'oppression et de discrimination, il faut prendre en compte tous les aspects qui constituent l'identité de quelqu'un et leur influence (race, âge, classe sociale, etc.). (**BD**) (cf. extrait de **Nous féministes** en 2012 à l'initiative d'Elsa Dorlin).

18. #LUTTES@

- Ces dernières années, utilisation des réseaux sociaux pour témoigner/ dénoncer / harcèlement sexuelles (me too, balance ton porc paie ta schneck), les violences dans le monde du travail, etc. En 2017 me too est devenu viral (cf. **vidéo sur #metoo en Chine, explosion du mouvement et contournement de la censure dans un pays conservateur, où le harcèlement sexuel et le viol sont des tabous. Ça devient riz et lapin.**).
- Paroles individuelles qui se rencontrent et s'exposent, avec une dimension planétaire, et des femmes qui auparavant étaient isolées, peuvent se regrouper et faire des marches (Par ex : les Slutwalk, marches des salopes, pour protester contre le slut-shaming). Ont commencé en 2011 au Canada.

19. CONFERENCES ET MARCHES

Conférences internationales sous l'égide de l'ONU (Nairobi en 85/ Beijing en 95) qui permettent de mettre à l'agenda des UN des thématiques qui concernent spécifiquement les femmes et l'égalité des sexes.

La marche mondiale des femmes = mouvement mondial d'actions féministes rassemblant différents groupes d'OSC et de groupes. (Cf. **image produite par We the people, qui illustre l'intersectionnalité**)

I. POLITIQUE

20. POLITIQUE

- Les femmes restent largement absentes de la sphère politique, en raison de lois, de pratiques, de

comportements sexistes. Ex : le % moyen de femmes dans les parlements nationaux (de tous les pays) évolue très lentement : 22,6% en 2015 et 23% en 2016.

- Des pays modèles, qui nous montrent que l'égalité est possible :
 - o la Suède (cf. **vidéo BMC**) avec 45% de femmes élues au parlement.
 - o Le Rwanda avec 49% de femmes au parlement. La constitution stipule que 30% des postes de prise de décision doivent être attribués à des femmes, aide à la scolarisation des femmes, à la formation professionnelle, réelle volonté politique. // Idem en Haïti pour le quota de genre, qui a été reconnu en 2012, mais qui ne se traduit pas dans la réalité et dans la participation effective des femmes.

21. ESPACES DE POUVOIR

II. SANTE ET EDUCATION

22. SANTE

- Stéréotypes de genre dans le domaine de la santé qui conduisent à un traitement inégal des femmes et des hommes, notamment dans l'interprétation des signes cliniques et dans la prise en charge de la maladie et de la douleur.
 - o Selon OMS : Ex : excès d'interventions médicales pendant l'accouchement même dans le cas de

- naissances sans complications
- Ex : une multiplication des pratiques violentes et irrespectueuses des femmes pendant l'accouchement.
 - On parle alors de violences obstétricales : maltraitements physiques, sexuelles, agressions verbales, attitude de discrimination et de stigmatisation, non-respect des standards de soins. Ce qui est significatif du fonctionnement des systèmes de santé, majoritairement dirigés par des hommes.
 - Ex : même si les maladies cardiovasculaires sont la 1^{ère} cause de mortalité des femmes dans le monde, l'infarctus reste sous-diagnostiqué chez les femmes.
 - Ex : les femmes attendent en moyenne plus longtemps que les hommes pour se voir administrées des anti-douleurs

23. ÉDUCATION (1)

24. ÉDUCATION (2)

- Dès la petite enfance que les rôles assignés aux femmes et aux hommes s'élaborent, à travers la socialisation des enfants.
- Les comportements et valeurs transmis à l'école participent à la reproduction des rapports inégaux de sexe et se traduisent dans la

manière dont les filles vont s'orienter sur le marché du travail.

- Ex : mathématiques à l'école
- Cf. **tableau Enseignement primaire/ enseignement secondaire et supérieur**

III. MARCHANDISATIONS

25. MARCHANDISATIONS

- Dans nos sociétés capitalistes, où le marketing est roi, on utilise l'hypersexualisation de la femme, la marchandisation de son corps.
- Ici (cf. **Pi red**) un exemple de réification, de chosification de la femme au rang d'objet consommable, donc au détriment de son image et de sa dignité, et au profit de l'efficacité marchande.
 - C'est une pratique publicitaire extrêmement répandue, pas de contrôle, et pas assez de contre-discours.
 - C'est parce que le sexe vend, le corps des femmes vend, ça marche. Sinon les publicitaires trouveraient d'autres stratégies d'incitation à la consommation.
- Ici (cf. **ne jugez pas une femme en fonction de ses vêtements**) : campagne qui dénonce les préjugés sexistes selon la manière dont une femme s'habille
 - La hauteur de ses talons
 - La profondeur de son décolleté
 - La longueur de sa jupe

IV. ESPACE ET TRAVAIL DOMESTIQUE

26. ESPACE DOMESTIQUE

- L'opposition entre la sphère privée (famille, enfants, maison) associé aux femmes // espace public (pouvoir politique, intellectuel, économique, religieux) généralement réservé aux hommes = une constante sociale dans presque toutes les sociétés
- La division stéréotypée des rôles féminins et masculins assigne généralement aux femmes les tâches liées à l'espace domestique.
- Ex (***travailleurs de tous les pays, qui lave vos chaussettes***), slogan féministe des années 1970 en soutien à des ouvrières en grève / qui parodie le célèbre appel du Manifeste du parti communiste : « Proletaires de tous les pays unissez vous » → Ca dénonce le fait que homme de droite ou homme de gauche, refus de reconnaître la domination masculine.
- Dans les années 1970, les femmes arrivent sur le marché du travail. Et il y a la journée rémunérée, + le travail domestique. Et elles ne sont pas défendues par les patrons, ni même par les syndicats qui justifient l'infériorité du salaire féminin.

27. LE CAPITALISME DEPEND AUSSI DU TRAVAIL DOMESTIQUE

V. TRAVAIL ET ÉCONOMIE

28. TRAVAIL ET ECONOMIE (1)

- Sur le marché du travail les inégalités hommes-femmes :
 - o Inégalités de salaire
 - o Difficulté de promotion pour les femmes
 - o Discrimination à l'embauche
 - o Difficile accès à des emplois bien rémunérés pour les femmes
 - o Des secteurs qui assignent certaines catégories de postes pour les hommes ou les femmes (ex : dans le secteur de la santé, majorité d'hommes pour les postes de médecins, de chirurgiens/ majorité de femmes pour les postes d'infirmières et de sage-femmes)

En Haïti, seules 9% des femmes sont propriétaires (de terres ou de maisons) ; féminisation de la pauvreté ; avec les femmes qui travaillent plus dans le secteur informel ; et pour des postes dans le secteurs formel, gros écarts de revenus

29. TROUVEZ LA FEMME

30. TRAVAIL ET ECONOMIE (2)

- Comme le domaine politique, le secteur de l'économie et de la finance est dominé par les hommes.
- De plus en plus de femmes chefs d'entreprises ; mais dans le top 200 des plus grandes entreprises au monde, les femmes occupent seulement 20% des postes de direction.
- (***Cf. billet américain***) sur le fait que les femmes sont en moyenne payées 30% en moins.

31. TRAVAIL ET ECONOMIE (3)

ESPACES SEXUÉS

32. ESPACE PUBLIC

“Psst, Mademoiselle ! Oh, réponds salope !” Le harcèlement de rue est planétaire : le phénomène concerne de nombreuses femmes dans le monde entier, plus de 90% dans certains pays. 59 % des femmes le subissent verbalement au moins une fois par mois. Près de la moitié d'entre elles déclarent ne pas pouvoir s'habiller comme elles le souhaitent ou afficher librement une orientation autre qu'hétérosexuelle.

33. ESPACES SEXUÉS

En français, des expressions communes trahissent des jugements de valeur quant à la place qui doit être occupée par chacun des sexes et dévoilent que l'espace public est d'emblée considéré comme masculin. Ainsi, l'expression de femme “publique” est utilisée pour désigner une prostituée, témoignant ainsi que la place d'une femme n'est pas dans l'espace public, alors que l'expression d'homme public désigne a contrario un homme connu et respectable.

Se sentir bien dans l'espace public pose aussi la question de la sécurité. Des violences particulières (gestes, des remarques, attouchements, insultes, menaces, coups, agressions sexuelles etc.) touchent les femmes lorsqu'elles se déplacent ou se trouvent à l'extérieur. Désignées sous le terme de “harcèlement de rue”, ces violences, souvent minimisées par les autorités, concernent pratiquement toutes les femmes dans tous les pays.

Tout fonctionne comme si les hommes étaient habilités à décider de l'usage des espaces et de la conduite des femmes. L'espace public leur est réservé et toute femme qui y pénètre menace et perturbe la domination masculine qui caractérise toute société.

Dès l'âge de onze ans, les parents apprennent aux filles que l'espace public est dangereux. Et tout au long de leur vie, on leur rappelle le risque de se retrouver dans une situation délicate. En effet, une femme “respectable” n'est pas censée s'aventurer seule dans les rues et autres lieux publics. Car, dans l'imaginaire collectif, une femme seule, le soir, dans la rue est une femme disponible. Les femmes qui enfreignent ces règles peuvent s'exposer à la stigmatisation, voire au harcèlement et à la violence.

Les espaces publics peuvent se définir comme des sites accessibles à tous et qui peuvent prendre différentes formes spatiales : parcs, rues, marchés, etc. Et la liberté de mouvement est reconnue dans de nombreux textes internationaux. Officiellement, se déplacer dans l'espace public est donc accessible à tout le monde de manière égale.

Bien souvent pourtant, les femmes ne bénéficient pas du même accès à l'espace public que les hommes. Les scientifiques féministes ont montré, dans leurs travaux, que la différenciation selon le sexe joue également dans la production et l'usage des espaces : aux hommes l'espace public – du politique, du travail salarié – et aux femmes l'espace privé – de la famille, du travail domestique gratuit. Ce qui explique la difficulté des femmes à investir l'espace public à l'égal des hommes.

Les études sur la mobilité montrent ainsi des différences nettes tant dans les moyens de déplacements utilisés que dans les motifs et buts de ceux-ci ou dans les distances et lieux parcourus.

Globalement, les femmes se déplacent moins loin, marchent davantage, utilisent plus les transports collectifs et un peu moins le vélo. Elles sont plus souvent passagères dans la voiture. Elles traversent l'espace public sans y flâner, principalement pour le travail, l'approvisionnement de la famille,

l'accompagnement de personnes (enfants, personnes âgées).

Les hommes utilisent plus les véhicules motorisés individuels, sont plus souvent au volant en voiture, effectuent des déplacements plus lointains et occupent davantage l'espace public. Ils se déplacent essentiellement pour le travail. Ainsi, les filles sortent moins loin, moins seules et moins longtemps que les garçons. Elles sont davantage affectées aux courses et à l'accompagnement d'autres personnes.

Ces différences se construisent dès l'enfance.

34. HARCÈLEMENT

35. N'EXISTE PAS

NE

porte pas de maquillage.

Ne porte pas tes cheveux longs.

Ne porte pas de jupes courtes.

Ne porte pas de hauts talons.

Ne porte pas des vêtements moulants.

N'aie pas l'air sexy.

Ne bats pas des cils.

Ne fais pas de blagues salaces.

Ne flirte pas.

Ne souris pas aux étrangers.

N'offre pas ton aide aux étrangers.

Ne sors pas le soir.

Ne va pas dans des fêtes.

Ne va pas à des rendez-vous galants.

Ne va nulle part seule.

N'attire pas l'attention.

Ne travaille pas tard.

Ne fais confiance à personne.

Ne dis pas oui.

Ne dis pas non.

Ne sois pas une femme.

N'existe pas.

VI. VIOLENCES

36. VIOLENCES

Les violences faites aux femmes, selon Onufemmes, désignent "tout acte de

violence sexiste qui cause ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, que ce soit dans la vie publique - viol, harcèlement sexuel, traite, prostitution - ou dans la vie privée - violences domestiques, conjugales, mariages précoces et forcés, mutilations génitales féminines". La violence perpétrée à l'égard des femmes est une pandémie mondiale : une femme sur 7 est victime de violences, 100 millions de filles ont subi des mutilations génitales et 60 millions sont mariées avant l'âge de 15 ans.

Des dizaines d'années de mobilisation de la société civile et des mouvements des femmes ont placé l'élimination de la violence basée sur le genre en haut de la liste des priorités nationales et internationales. Cette lutte est consacrée par de nombreux accords internationaux. Un grand nombre de pays dispose de lois contre la violence domestique, les agressions sexuelles et les autres formes de violence, mais en dépit des efforts déployés pour lutter contre la violence faite aux femmes, cette violation fondamentale de leurs droits persiste. La prévention est insuffisante et les actes de violence restent bien souvent impunis.

Le mot Féminicide regroupe les mots féminin et homicide. Il désigne le meurtre d'une femme, d'une jeune fille ou d'un enfant au seul prétexte qu'elle est de sexe féminin.

Dix-huit pays d'Amérique latine ont introduit depuis 2007 le féminicide dans leur code pénal. En Europe, l'Espagne a adopté en 2004 une loi renforçant les sanctions contre les violences faites aux femmes, et en 2013, l'Italie a voté une loi visant à lutter contre le féminicide.



La Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes a été adoptée par l'Assemblée générale de l'OEA à Belém do Pará, Brésil, le 9 juin 1994, à l'instigation des féministes haïtiennes. Elle a été ratifiée par le Parlement haïtien le 3 avril 1996, journée nationale du mouvement des femmes haïtiennes. La convention reconnaît expressément que la violence contre les femmes est une manifestation des rapports de pouvoir historiquement inégaux entre les hommes et les femmes. Elle oblige tous les états signataires à condamner toutes les formes de violences contre la femme et à adopter par tous les moyens appropriés, et sans délais injustifiés, une politique qui vise à la prévenir, à la sanctionner et à l'éliminer.

37. VIOLENCE DOMESTIQUE

Pendule à coucou de la violence domestique.

Campagne anti-violence domestique de l'état du Paraná, Brésil, 2016

38. CORPS CHAMP DE BATAILLE

Héritière de l'art féministe des années 1970, l'artiste Barbara Kruger est avant tout connue pour ses collages photographiques inspirés par la publicité.

Partant d'images qu'elle récupère des médias de masse, comme les journaux ou la télévision, elle emprunte au langage publicitaire afin d'en critiquer les effets. Ses collages comportent en général des images en noir et blanc sur lesquelles elle superpose du texte. Ce dernier, écrit en noir ou en blanc, est généralement présenté sur fond rouge et évoque souvent les relations sociales et les structures du pouvoir. À travers ces messages, Kruger remet en question les stéréotypes, la misogynie et les modèles dépassés des rôles homme-femme relayés par les médias.

"Your body is a battleground" date de 1989, année où de nouvelles lois anti-avortement mettent en danger les droits acquis au début des années 1970 et entraînent de nombreuses manifestations féministes aux états-Unis. Barbara Kruger a créé cette affiche en soutien à la Marche des femmes à Washington en avril 1989 : elle explicite le terrain sur lequel se livre la bataille : le corps de la femme.

39. CORPS TERRAINS DE GUERRE

Au niveau sociétal, la capacité sexuelle et reproductive confère aux femmes un rôle prépondérant dans la construction et la préservation de l'identité clanique, ethnique et culturelle d'une population. Au vu de l'importance que revêt la sexualité pour les individus et pour les communautés, il n'est pas étonnant que les violences d'ordre sexuel se rencontrent dans les conflits armés.

Selon Onufemmes, le terme "violence sexuelle" désigne les actes à caractère sexuel commis en usant de la force ou de la coercition – elle peut s'exercer par la menace de violences, la contrainte, la détention, des pressions psychologiques, un abus de pouvoir sur la victime (homme, femme, garçon ou fille), ou par le fait de profiter d'un climat coercitif ou de l'incapacité de la victime à donner un consentement éclairé.

Les actes de violence sexuelle englobent le viol, l'esclavage sexuel, les tortures et mutilations sexuelles, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable.

“Les violences sexuelles dans les conflits armés ont ‘toujours existé’. Violer en temps de guerre est une façon de toucher l'ennemi, de l'envahir en ‘polluant’ sa descendance. Le vagin devient un enjeu militaire stratégique et c'est dans l'offense d'autres ‘mâles’ que réside apparemment le ‘plaisir’ du viol de guerre.”

Compte rendu du colloque “Femmes victimes de violences dans les conflits armés – évaluer pour mieux agir” organisé par Amnesty International France, mars 2008

L'utilisation à grande échelle des violences sexuelles est bon marché et terriblement efficace. Véritable méthode de guerre, elles peuvent être partie intégrante d'une stratégie de domination ethnique, culturelle et politique.

Le viol est une méthode de guerre lorsqu'il est planifié par une autorité politico-militaire et utilisé de manière stratégique par l'une des parties d'un conflit pour humilier, affaiblir, assujettir, chasser ou détruire l'autre. Il s'agit généralement de viols de masse (commis sur de nombreuses victimes), multiples (une victime est agressée à plusieurs reprises) et collectifs (la victime est agressée par plusieurs assaillants), fréquemment perpétrés en public, et accompagnés le plus souvent de brutalités et de coups. Praticqué avec la volonté délibérée de semer la terreur, l'infamie et les germes du rejet social, il est une arme de destruction psychique et communautaire.

L'esclavage sexuel est aussi parfois organisé et planifié par les autorités militaires. Des filles et des femmes sont kidnappées par des combattants, séquestrées dans leur campement, voire prostituées de force dans des casernes ou dans des bordels sous contrôle militaire.

VII. BILAN

40. BILAN

CONCLUSION

41. ART ET LITTÉRATURE

- Les arts et la littérature sont des espaces de productions de discours sur le monde et nos sociétés : des espaces de domination masculine pendant des millénaires :
 - o Les femmes ont souffert d'un problème de sous-représentation ; de manque de visibilité, de manque de reconnaissance. C'est sur le tard que les femmes ont accès au milieu de l'art.
 - o Tellement de voix et de regards qu'on a ratés pendant des millénaires, c'est un pan de l'humanité entier qui a été muselé, inaudible.

42. « NANAS » - NIKI DE SAINT-PHALLE

Cette série de sculptures commencées vers la fin des années 1960 par l'artiste Niki de Saint-Phalle, artiste franco-américaine engagée et féministe, se veut une œuvre à la gloire de la femme moderne. Les couleurs et les mouvements évoquent la liberté, la taille, la puissance, et représentent l'aboutissement de la réflexion de l'artiste autour du féminin. Les "Nanas", descendantes des déesses préhistoriques de la fécondité, évoquent la puissance créatrice de la femme. Dotées de formes et de couleurs vives, leurs visages importent peu. Presque toujours plantureuses, d'une féminité exagérée, avec des excroissances étranges (parfois asymétriques), elles proposent l'image d'un corps libéré et expressif, à l'opposé

des stéréotypes des magazines. Avec "Nanas", Niki de Saint-Phalle célèbre la libération des femmes et de leur parole hors des critères de beauté en vigueur dans une œuvre de résistance joyeuse.

43. OÙ EN SONT LES FEMMES ?

La beauté du changement réside dans le fait qu'il est constant et inévitable, mais aussi malléable. Nous pouvons changer séparément, nous pouvons changer sans direction ou nous pouvons choisir de changer ensemble. Changer ensemble demande des efforts, du temps, de la vision, de la compréhension et de la confiance, mais son impact est incomparable. C'est le changement que je veux construire.

Annick MF

Changemakers est un projet artistique créé par l'artiste Shanna Strauss en collaboration avec le photographe Kevin Calixte.

Le projet rend hommage aux femmes noires de Montréal qui participent activement à un travail positif et à la poursuite du changement social dans leurs communautés. Annick Maugile Flavien rassemble des histoires sur et par sa (ses) communauté (s) et cultive des espaces où ces histoires et expériences sont partagées et entendues.